



Modifications statutaires et déclaration en préfecture

Par **floflo40**, le **24/02/2020** à **18:17**

Bonjour, Je souhaite modifier le nom ainsi que les dirigeants de mon association. J'ai pris connaissance des formalités à établir en ligne. Merci de m'indiquer si les actes suivants sont à faire dans cet ordre-ci :
1) Etablir une assemblée générale au nom de l'association actuelle stipulant la démission d'un membre et mention du nouveau membre + changement du nom de l'association ?
2) Etablir des statuts modifiés avec nouveau nom association + nouveaux membres dirigeants.
Merci d'avance

Par **morobar**, le **25/02/2020** à **09:37**

Bonjour, Non.
Vous évoquez vos manoeuvres comme si l'association était votre bien personnel.
En général la démission d'un membre est exprimée par n'importe quel moyen ou par un moyen spécifique si cela est précisé dans les statuts.
Mais je n'en connais pas qui impose une démission en AG.
Ensuite et selon l'organisation de l'association, par exemple en conseil d'administration et bureau, il y aura en AG élections et mandats.
Enfin le changement de nom est effectivement exprimé en AG puis communiqué à la Préfecture service des associations.